

SEANCE DU 17 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 17 juillet, le Conseil Municipal de la commune de Couzou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Daniel BOUDOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2014

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE, Laurent CLAVEL, Claude LAGARDE, Christine DENIMAL-BONNEFONT, Edith LANDOIS, Anne BAZALGUES.

Absents : Emmanuel ROY de LACHAISE (procuration au profit d' Edith LANDOIS)
Nadine BAPTISTE (pas de procuration)

Secrétaire de séance : Christine DENIMAL-BONNEFONT

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Il est notifié que le compte rendu du 19 juin sera signé au prochain conseil, n'étant pas dans le registre.

1-proposition SOCOTEC pour contrôle électrique foyer rural et église

Monsieur le Maire informe que le foyer rural et l'église sont soumis à contrôle en ce qui concerne les installations électriques. Un devis a été sollicité pour les 2 bâtiments (70 et 80€ ht + 2x40€ ht pour la première visite) soit une somme de 274€ ttc. Aucun de ces sites n'ont jamais été visité alors que ces contrôles sont obligatoires. A la suite du rapport nous verrons les modifications à réaliser.

Le conseil municipal donne son accord pour le contrôle électrique de ces 2 sites.

2-demande devis pour enfouissement à la Pannonie

Le 25 juin, Monsieur le Maire a fait visiter le site de la Pannonie aux représentants de la FDEL, suite à l'évaluation réalisée le 25 avril (14500€ht enfouissement + 2300€ht pour le lampadaire) Cette opération ne pose pas de problème, mais le départ de la ligne de 20000 volts dans le hameau restera. En ce qui concerne l'approvisionnement du château, il se fera en contournant le bâtiment.

Compte tenu des aides (75%) le reste pour la commune restera au maximum dans les chiffres cités.

Afin de prévoir ces travaux en 2015, les conseillers demandent au Maire que soit établi un devis ferme.

3-Réflexion sur la possibilité d'une convention avec la commune de Gramat pour la cantine scolaire

Monsieur le Maire a participé à une réunion en mairie de Gramat le 5 juillet.

Actuellement le prix du repas est de 5,65€. Un départ à la retraite ferait baisser la masse salariale et le prix attendu pour la rentrée serait de 5,05€.

Le Maire de Gramat propose un prix de 2,40€ à la charge de l'utilisateur pour chaque repas, le reste, soit 2,65€ payé par la commune. Il souhaite qu'une convention soit signée afin de simplifier le paiement.

Certaines communes souhaitent que ce « lissage » se fasse sur 2 années, d'autres ne se sont pas positionnées. Pour Couzou, si nous sommes d'accord sur le principe, nous aimerions voir

les contenus exacts de ce qui est pris en compte : sur 150m€ de budget, les $\frac{3}{4}$ sont imputées en charges salariales. M Sylvestre propose qu'à la rentrée, une commission formée de plusieurs communes se penche sur le contenu.

Pour les élus de la commune, se pose le problème du nombre réel de repas pris correspondant à la somme appelée. Par contre il est acquis que les absences pour maladie ne seront pas dues, comme auparavant. Actuellement nous serions favorables à ce que les repas soient payés par les familles, la commune reversant la part au vu du relevé de tickets achetés, par trimestre (?) En ce qui concerne les repas pris à l'école Ste Hélène, notre participation serait comprise entre la somme payée par les parents (4,60€) et le prix de 2,40€ de l'école publique. Cette possibilité serait aussi assujettie à un relevé individuel de la part de l'établissement avec le nombre de repas payés.

Pour notre commune 5 enfants sont dans le public et 2 dans le privé. La somme à prévoir pour le 3ème trimestre serait d'environ 1000€.

Questions diverses

- FDEL : les travaux de la 3^{ème} tranche d'enfouissement (route de Rocamadour) seront bien réalisés à partir de septembre. Les matériaux issus des tranchées seront conservés à Belugue pour une réutilisation au sein de la commune.
Le Directeur de la FDEL a évoqué le transfert de la compétence éclairage public de la commune vers ses services. Une plaquette a été remise. Il a été décidé de demander un listage complet des sommes à verser avant de se prononcer.
- Gramat : le Maire a proposé que des conventions soient signées avec les communes afin de pouvoir utiliser des moyens matériels que Gramat est prêt à mettre à disposition. C'est le cas avec BIO pour le prêt du mini-bus sans chauffeur. Il en est de même pour la nacelle qui par contre sera fournie avec chauffeur (CACES) Le montant de ces prêts reste à déterminer. Pour Couzou, la nacelle peut nous rendre service en terme d'éclairage public.
- Le jour de la nuit : le 20 septembre a été retenu nationalement. Ce soir là les éclairages publics seront éteints. Nous pourrions prévoir des animations sur la commune : observation du ciel, balades nocturnes ou autres animations en rapport avec la nuit étoilée (Anne va se renseigner) En 2010, la météo n'étant pas favorable, une animation avait eu lieu en mairie avec un animateur.
- ANPCEN (Association Nationale et la Protection de l'Environnement et de la Nature) participe au jour de la nuit et aussi à « villes et villages étoilés » Cette association à but non lucratif fonctionnant avec des bénévoles sollicitait les mairies pour que nous participions sous forme d'aides ou dons au fonctionnement. L'an passé le conseil avait décidé de donner une somme de 50€. Malgré divers mails nous n'avions pas eu de réponse afin de verser la somme. Cette année nous avons renouvelé cette même offre. Contact est pris et nous sommes en attente de coordonnées bancaires.
- Maison « dangereuse » : elle se situe dans la rue à droite du monument entre les garages de Mrs Bolay et Gad. La citerne ne comporte pas d'occultation et la porte de l'étage ne ferme pas. Le portillon de la rue ne permet pas une sécurité suffisante. Monsieur le Maire a recherché et contacté le propriétaire, Monsieur Foulastré, afin qu'il procède à la mise en sécurité de son bien. Celui-ci ne peut se déplacer sur

Couzou. N'ayant pas d'utilisation de cette maison il a demandé si la commune était intéressée et nous propose de faire une offre de prix. Monsieur le Maire a répondu que nous ignorions la valeur de ce bien en très mauvais état, qu'un montant de sa part nous soit proposé, ensuite il en sera fait part au conseil. Nous avons eu une réponse, par l'intermédiaire de son notaire, demandant une somme de 13500€.

Les élus trouvent que le prix est disproportionné au vu de l'état du bien, que nous n'en avons pas l'utilité. Monsieur le Maire pense qu'une valeur symbolique serait demandée. Dans ce cadre l'emplacement pourrait servir pour l'emplacement des conteneurs poubelles. L'emplacement actuel pourrait voir se bâtir une maison, au dire de la propriétaire. Dans cette partie du village il ne peut y avoir d'autres lieux acceptant le passage du camion d'ordures. Il est proposé le déplacement sur le site en face de « la terrasse » mais difficulté de déplacement de certaines personnes.

- Travaux dans Couzou : le chemin de Poudurac est terminé. L'épaveuse est passée une seconde fois sur les chemins ou haies.
Petit patrimoine : la communauté de communes conjointement avec le Parc effectue la restauration des 2 puits de Castagne et celui de Pounissou. Ce dernier a été traité de manière catastrophique. Le pourtour a été chargé d'enduits alors qu'il aurait dû être rebâti. Le Maire a contacté Mme David, du Parc, pour lui faire part de notre mécontentement. Courrier sera fait auprès de son Directeur.
- EDF : pour le foyer rural, suite au passage du technicien obligation serait faite de poser un compteur à chaque bâtiment. Un devis de 1065€ a été envoyé à la mairie. Les élus unanimement refusent de dépenser cette somme. Il conviendra de voir la meilleure façon de gérer les branchements simultanés pour éviter la coupure du disjoncteur.
- Défibrillateur : renseignement pris, le Crédit Agricole pourrait octroyer, au travers du comité des fêtes, une somme de 600€ mais sur le budget 2015. Position est prise de régler le reste à payer au comité des fêtes (Sandrine s'en occupe)
- Serrures : monsieur le Maire va changer les serrures du foyer rural (même clef) et de la mairie qui ferme mal.
- Pelaprat : suite à une demande de M Bazalgues pour un défaut d'éclairage public, monsieur le Maire a demandé à INEO de vérifier et savoir pourquoi la lumière ne fonctionnait pas. Il en est ressorti qu'un ballast était hors service mais qu'un fusible était débranché.
- Parc : il est fait appel aux élus de s'inscrire aux commissions nouvellement créées, sur 4 thèmes, la date limite est fixée au 18. Inscription directe.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 5 septembre à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15